



Rennes, le 30 septembre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

AUTORISATIONS D'ACCES AUX EAUX DE JERSEY LES COMITES DES PECHE BRETONS JUGENT L'OFFRE INACCEPTABLE

Les autorités britanniques ont publié hier, mercredi 29 septembre, la liste de 64 navires de pêche français autorisés à accéder définitivement aux eaux de Jersey. 110 autres navires n'ont pas reçu cette autorisation au prétexte qu'il manquerait des informations. Les armements français qui sont sur la liste des refus sont censés quitter les eaux jersiaises au plus tard le 31 octobre prochain.

A l'instar de la Ministre de la Mer, Annick GIRARDIN, et de l'ensemble des organisations professionnelles de pêche françaises, les Comités des Pêches bretons estiment que le compte n'y est pas et qu'en procédant de la sorte, les autorités britanniques méprisent le travail colossal fourni par les armements et les organisations professionnelles bretonnes depuis janvier 2021 afin d'apporter la preuve des antériorités des navires candidats à l'accès aux eaux de Jersey conformément à l'accord sur le Brexit.

Mercredi après-midi, les organisations professionnelles de la pêche française ont donné mandat à la Ministre de la Mer pour refuser l'offre britannique. Annick GIRARDIN s'est donnée quinze jours pour calibrer la riposte par des mesures de rétorsion.

C'est un ultimatum auquel se joignent les Comités des Pêches bretons. Le Comité National des Pêches a quant à lui prévenu qu'il coordonnera des actions sur le terrain si la situation n'évolue pas favorablement.

Contact presse : CRPMEM de Bretagne 02 23 20 95 95